

# Patache

Marie-Laure Legay

Petit bâtiment ou navire ancré en mer ou dans la rivière aux lieux stratégiques de contrôle, face à un port ou un bureau par exemple. Des commis des Fermes logeaient de jour comme de nuit dans ces petites constructions pour arraisonner au besoin les bateaux qui tentaient d'échapper aux visites. La Ferme générale délivrait des commissions de batelier-pilote, comme celles confiées par le grenier à sel de Caen pour tenir les pataches de Courseulles ou de Sallenelles, ou par le grenier de Caudebec pour tenir la patache du Trait sur la Seine. En Normandie, les brigades en patache prenaient le nom de biscayennes, terme qui désignait des embarcations légères à rames. La Ferme générale entretenait ainsi la biscayenne du Havre, de Rouen et de Caudebec. La compagnie prenait soin d'entretenir sa flotte. Encore en 1788, le projet de remplacer la patache de Mousserolles, à Bayonne, fut soulevé. Dans les colonies, pour lutter contre la fraude du tabac, un arrêt du 17 novembre 1718 empêcha tout bateau étranger d'aborder les côtes françaises à moins d'une à deux lieues et ordonna aux pataches de la Compagnie d'Occident, adjudicataire de la Ferme générale du tabac, d'arraisonner tout petit bâtiment qui contreviendrait au règlement. Localisation des pataches de Brouage. Extrait de la Carte du pays d'Aunis, d'une partie de la Xaintonge et bas Poitou dans laquelle sont compris les bureaux de la traite de Charente, collection géographique du marquis de Paulmy, 1267, BNF, Arsenal, MS 6437 (123), 1787. contrebande du tabac. En 1773 (délibération du 26 novembre) fut prise la décision de construire un navire plus important pour croiser sur les côtes de Normandie. Le bâtiment sorti fin mai 1774 de l'arsenal de Dunkerque et dès sa première sortie, il captura un navire contenant 13 000 livres de faux-tabac. Ce premier succès a tellement ralenti les fraudeurs que d'après les lettres des directeurs et contrôleurs généraux, il parait qu'aucun bâtiment fraudeur n'a osé ni stationner ni louvoyer depuis la rade du Havre jusqu'à celle de Caen. Les contrebandiers tentèrent dès lors de débarquer leurs marchandises sur les côtes de Grandville où il n'était possible à la patache de les suivre, attendu la difficulté de passer le cap de La Hague. Un deuxième navire fut donc mis en construction (le 15 février 1775) pour un coût de 31 200 livres.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:
  - AD Calvados, 3C/9
  - AN, G1 83
  - AD Calvados, 3C/9
  - AN, G1 83

### Bibliographie scientifique:

- Albert Laot (dir.), Gabelous et pataches, Les douanes sur les côtes d'Europe, La Rochelle, Association pour l'histoire de l'Administration des Douanes 1999 (Catalogue de l'exposition de 1999 consacrée aux flottilles douanières européennes au Musée national de la Marine)

### Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Patache* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/142>